DEL 25.03.2016-014 : Approbation des budgets primitifs 2016.

La commission des Finances s'étant réunie le mardi 15 mars 2016,

Le Conseil municipal après lecture,

Approuve les budgets primitifs de l'exercice 2016 équilibrés en recettes et en dépenses, à :

Commune :

- Fonctionnement : 4 954 904,00 euros
- Investissement : 2 879 043,33 euros

Service des Eaux :

- Fonctionnement : 683 500 euros
- Investissement : 704 650 euros

Assainissement :

- Fonctionnement : 325 000 euros
- Investissement : 611 544,66 euros

Ateliers relais :

- Fonctionnement : 53 700 euros
- Investissement : 65 140,35 euros

Pompes funèbres :

- Fonctionnement : 16 332,16 euros
- Investissement : 17 132,16 euros

Logements sociaux :

- Fonctionnement : 9 100,00 euros
- Investissement : 67 170.95 euros

Reçu à la Préfecture du Finistère le
- 4 AVR. 2016

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Yves ANDRE.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

VILLE de BANNALEC

TI-KÊR BANALEG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2016

L'An deux mil seize, le vingt-cinq mars, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le dix-huit mars deux mil seize, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, Mme Marie-France LE COZ, M. Guy LE SERGENT, Mme Nicole RIOUAT, M. Christophe LE ROUX, Mme Josiane ANDRÉ, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Jérôme LEMAIRE, M. Marcel JAMBOU, M. Gérard VIALE, M. Guy DOEUFF, Mme Christelle COUTHOUIS, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Patricia DELAVAUD, Mme Marie-Josée TOULLEC, , Mme Marie-Laure FALCHIER, M. Roger CARNOT, Mme Martine PRIMA, Mme Eva COX, M. Stéphane LE GUERER, Mme Christelle BESSAGUET, M. Arnaud TAËRON, M. Stéphane LE PADAN, Mme Laurence ANSQUER, M. Michel LE GOFF, Mme Denise DECHERF, M. Stéphane POUPON.

Etaient absents :

M. Bruno PERRON, excusé, qui a donné procuration à Mme Pascale LE BOURHIS.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Sylvain DUBREUIL, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 février 2016.